

# S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mercredi 13 décembre 2017

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni le mercredi 13 décembre 2017 à 18h30, en séance publique à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Planaise, sous la présidence de Philippe VALLET, Président.

Nombre de membres en exercice : 36

*Quorum : 19*

### *Délégués titulaires présents :*

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Dominique	RUAZ	Département	3 voix
Jacqueline	TALLIN	Département	3 voix
Olivier	THEVENET	Département	3 voix
André	VAIRETTO	Département	3 voix
Jean-Claude	BERGER	Arlysère	1 voix
Raymond	MULLER	Arlysère	1 voix
Daniel	TAVEL	Arlysère	1 voix
Xavier	TORNIER	Arlysère	1 voix
Yves	DE BRUYNE	Aiton	1 voix
Aimé	HENRIQUET	Bourgneuf	1 voix
Yannick	LOGEROT	Chamousset	1 voix
Gilles	MAUGIE	Châteauneuf	1 voix
Bernard	FRISON	Coise-Saint Jean Pied Gauthier	1 voix
Jean-Paul	VADEL	Francin	1 voix
Philippe	VALLET	La Chavanne	1 voix
Jean-François	MOLLARD	Les Marches	1 voix
Jean-Claude	NICOLLE	Les Mollettes	1 voix
Pierre	GLARMET	Planaise	1 voix
Patrick	BATTARD	Sainte Hélène du Lac	1 voix
Stéphanie	GARDET-CHIMOT	Saint Pierre d'Albigny	1 voix

### *Délégués suppléants présents :*

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Denis	AMANN	Arlysère	1 voix
Laurent	GRILLET	Arlysère	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

**Délégués représentés :**

Prénoms et NOMS	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Christiane BRUNET	Département	Olivier THEVENET	3 voix
Auguste PICOLLET	Département	Philippe VALLET	3 voix

**Récapitulatif :**

<b>Nombre de membres présents</b>	22 dont 20 titulaires et 2 suppléants	<b>Nombre de voix</b>	30 voix
<b>Nombre de membres représentés</b>	2 délégués	<b>Nombre de voix</b>	6 voix
<b>TOTAL des voix</b>	36 voix		

**Délégués excusés :**

*Bernard CHASSANDE-BARRIOZ – Laissaud, Philippe GOLEC Montmélian*

**Assistaient en outre à la séance :**

*Bernard DELACHENAL – Saint Pierre d'Albigny, M. Chapuis, adjoint au maire de la commune d'Aiton*

*Pierre Glarmet, délégué de la Commune de Planaise au SISARC accueille le Conseil Syndical à la Salle du Conseil Municipal de sa Commune.*

**Stéphanie GARDET-CHIMOT** est désignée Secrétaire de séance.

<b>Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 11 octobre 2017</b>
---

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

<b>Examen de l'ordre du jour</b>
----------------------------------

## 1. Point sur les dossiers de travaux en cours

**Rapporteur : M. le Président**

M. Le Président fait le point sur les opérations en cours.

1/ **L'avenant à la convention du PAPI2** a été signé le 13 novembre 2017. Il reste désormais 2 années, jusqu'à la fin 2019 pour engager les opérations au PAPI 2, 6 ans pour achever les travaux

### 2/Axe 8 – Restauration du lit de l'Isère

#### - Travaux de la phase 1

Marché attribué à VINCI- Désaccord sur le montant de décompte final, discussion en cours avec l'entreprise et le maître d'œuvre

#### - Travaux phase 2

Travaux en cours mené par le groupement Forézienne/Socco. Une seule tranche optionnelle affermie présentement, vigilance sur la suite.

#### - Phase 2 bis : atterrissage AV15 (pont des anglais)

**M. Le Président** rappelle le contexte : traitement de l'AV15 initialement prévu avec la déconstruction du pont des anglais. Le projet de déconstruction étant reporté, une opération spécifique SISARC est en cours.

**Olivier Thevenet** précise que le Département n'a pas abandonné le projet de déconstruction de ce pont. Toutefois, la DRAC s'y étant opposé demandant qu'une travée soit conservée et restaurée, de nouvelles études sont en cours pour chiffrer l'opération afin que chacun des décideurs aient connaissance des incidences et prennent ses décisions en toute connaissance de cause.

Concernant le traitement de l'AV15, le DCE est finalisé et la consultation va être engagée dès que possible, les délais d'exécution étant particulièrement contraints.

La partie atterrissage en aval du pont sera maintenue temporairement (problème d'accès depuis le RD et impossibilité de passer sous le pont des Anglais) ; cette portion aval sera utilisée comme batardeau provisoire pour le renforcement de la digue dans le secteur proche.

#### - Restauration Pré la Chambre

Réunion du comité de suivi le 28 novembre – Avancement correct

#### - ISDI Gabelin - Commune d'Aiton

- Accord de principe du Conseil Municipal d'Aiton le 8 novembre 2017.

- Réunion pour préciser le projet avec la Commune le 14 décembre prochain.

Echéance à venir :

- Bouclage du dossier de demande d'ISDI
- Instruction du dossier par la DREAL – enquête publique
- Mobilisable au plus tôt en 2019.

**Les délégués d'Aiton** demandent si des contacts ont été pris avec l'AREA, propriétaire de certaines parcelles dans le secteur.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

**M. le Président** répond positivement précisant toutefois que ce projet impact essentiellement des parcelles communales.

#### **-Suivi de l'évolution de l'Isère**

L'implication de l'équipe technique du SISARC sur cette mission est primordiale pour la suite des discussions avec EDF en vue de la pérennisation des travaux de restauration.

Les consultations pour les études de suivi écologique imposées par l'arrêté préfectoral de décembre 2016 vont être engagées.

#### **-Pérennisation des travaux de restauration**

Les études spécialisées conduites par EDF s'achèvent. Une expérimentation grandeur nature doit intervenir en 2018 mais il reste encore beaucoup de points à caler dont le financement.

### **3/ Renforcement des digues de l'Arc - Secteur Bourgneuf Chamousset**

#### **-Les marchés**

Suite à la CAO du 10 novembre dernier, la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de sécurisation de la digue rive gauche de l'Arc sur les Communes de Bourgneuf et Chamousset » a été confié à LOMBARDI INGENIERIE SAS – Immeuble le VIP – 70 Rue de la Vilette – 69003 Lyon pour un montant des prestations du marché correspondant à 42 600 € HT (mission de maîtrise d'œuvre, rémunération forfaitaire : 39 900 € HT (taux de 5.32 %), mission complémentaire : 2700 € HT (forfait)– *Décision n°2017-004*

La maîtrise d'œuvre de déconstruction de la maison Bugnon a été notifiée le 7 novembre dernier à ACEBTP- 74 960 Annecy : pour un montant de 4800 €.

#### **- Le foncier**

**Maison Bugnon** : en attente des crédits d'Etat

**Autres propriétaires** : relance urgente des démarches- prestation d'accompagnement demandée à FCA

### **4/ Renforcement de la digue rive droite de l'Isère sur la Commune de Gilly-sur-Isère**

Suite à la CAO du 19 octobre 2017, la « Maitrise d'œuvre relative aux travaux de sécurisation de la digue rive droite de l'Isère sur la Commune de Gilly sur Isère» a été confiée à HYDRETUDES (mandataire) 50 voie Albert Einstein – 73 800 Francin / SAGE 2 rue de la Condamine – ZI Mayencin – BP 17 – 38 610 Gières pour un montant des prestations du marché correspondant à 51 830 € HT (mission de maîtrise d'œuvre – forfait provisoire)

Notification intervenue le 11 décembre 2017.

Aspect technique : Evacuation prévue d'une partie des matériaux du batardeau.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

## **5/ Opération Combaz**

### **Instruction administrative :**

Enquête publique : achevée, peu d'observation

Le rapport du commissaire enquêteur sur l'aménagement hydraulique a été transmis :

- \* avis favorable sur la DUP, autorisation Code Environnement et enquête parcellaire
- \* recommandation : vigilance quant à la destination des matériaux
- \* rappel : nécessité de faire évoluer le PPRI après travaux.

L'arrêté préfectoral interviendra dans un délai 3 mois après le rapport du commissaire enquêteur. La délibération ci-après porte sur la « Déclaration de projet » nécessaire du fait de la Déclaration d'Utilité Publique.

Une mission a été confiée à Alpgéo pour l'établissement des documents d'arpentage (acquisitions foncières).

### **Les marchés de travaux**

La maîtrise d'œuvre a été confiée à HYDRETUDES / SAGE.

L'avant-projet a été remis en septembre 2017. Les reconnaissances géotechniques et géophysiques ont été réalisées début décembre.

## **6/ Obturation des ouvrages traversant Tournon-Frontenex**

La Maîtrise d'œuvre a été confiée à GEOLITHE.

L'Avant-projet a été remis mi-novembre 2017.

Le Projet et le DCE sont prévus pour mi-janvier 2018.

## **7/ Plan décennal digue**

La **Tranche 11** est confiée à l'entreprise TERRY le 18 octobre 2017 - 1,2 km secteur Françin et Gilly-sur-Isère (RN90)

Le budget est de 12 235 € HT pour un démarrage du chantier pour janvier 2018

### **Tranches ultérieures- Perspectives**

L'échéance de la convention avec AREA est fixée au 31 juillet 2021.

Ces dernières années, des budgets moins conséquents ont été consacrés à ces travaux.

Pour les années à venir, les volumes de travaux vont être revus à la hausse en y incluant d'autres travaux que ceux liés à la végétation notamment en vue de la remise en état du chemin de digue....

## **Point sur la mise en œuvre de la GEMAPI**

**M. le Président** rappelle les délibérations prises par la Communauté de Communes Cœur de Savoie le 9 juillet 2017 et par Arlysère le 9 novembre 2017.

Ces deux Communautés, qui seront compétentes pour la GEMAPI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, y expriment leur volonté de confier au SISARC l'exercice de cette compétence sur l'ensemble du bassin versant de la Combe de Savoie.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

Il rappelle le schéma d'évolution du SISARC débattu lors du dernier Conseil Syndical.

### **Prochaine étape le passage du SISARC1 au SISARC 1 bis**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SISARC restera inchangé quant à ses compétences et son périmètre d'intervention. Toutefois ce sont désormais les Communautés qui siègeront en lieu et place des Communes.

Ainsi, le SISARC aura pour membre : le Département (représentation inchangée), Arlysère (représentation inchangée), Cœur de Savoie qui se substituera aux Communes de Arbin, Bourgneuf, Chamousset, Châteauneuf, Coise, Cruet, Francin, Fréterive, La Chavanne, Laissaud, Les Marches, Les Mollettes, Montmélian, Planaise, Sainte Hélène du Lac, Saint Jean de la Porte et Saint Pierre d'Albigny, Porte de Maurienne en lieu et place de la Commune d'Aiton.

Les Communautés de Communes Cœur de Savoie et Porte de Maurienne doivent donc procéder à la désignation des délégués qui les représenteront selon les mêmes modalités que précédemment :

\* pour la CCCS : 17 représentants titulaires et 17 suppléants

\* pour la CC Porte de Maurienne : 1 représentant titulaire et 1 suppléant

Le choix de la Communauté peut porter sur tout conseiller communautaire ou conseiller municipal des Communes membres.

La réinstallation du Président, des Vice-Présidents et du Bureau interviendra au plus tard le 4<sup>ème</sup> vendredi après la prise de compétence

### **Préparation du passage du SISARC 1 bis au SISARC 2**

L'objectif est l'évolution du SISARC afin que ce dernier puisse évoluer dans le courant de l'année 2018 en un Syndicat mixte appelé à être labellisé EPAGE.

Un travail préparatoire est en cours quant :

- aux limites géographiques,
- l'état des lieux de l'existant,
- les projections financières,
- les enjeux, stratégie/ prise de responsabilités et engagements financiers.

Le travail est particulièrement complexe avec d'importants questionnements parfois sans réponse qui se posent pour le Syndicat comme dans l'ensemble du Département.

Il est difficile d'appréhender les contenus et pourtours de ce que recouvrent les différents champs de la GEMAPI, de les mesurer en terme financier et de responsabilité.

#### *Actualité règlementaire :*

Un point d'information est fait sur le projet de Loi modificative de la GEMAPI en cours d'examen au Parlement.

Maintien de la prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018 mais de nombreux « ajustements »

\* Période transitoire du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 / responsabilité

\* Place des Départements : possibilité d'implication au-delà de 2020... question importante pour le SISARC

\* Adhésion rendu possible d'un Syndicat mixte à un autre Syndicat mixte

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

## **2. Convention avec l'Etat et EDF pour l'installation d'un hydrophone sur la Grignon**

**Rapporteur : M. le Président**

EDF a sollicité l'autorisation de réaliser en appui sur le parement de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la Commune de Grignon une installation permettant de mesurer le transit sédimentaire grossier dans l'Isère.

Une convention tripartite (Etat, S.I.S.A.R.C, EDF) a été rédigée afin de préciser les conditions dans lesquelles EDF est habilitée à intervenir sur la digue et ceci dans l'objectif de protéger aussi bien l'Etat (propriétaire) que le S.I.S.A.R.C (gestionnaire actuel dans le cadre du PAPI) en cas de conséquences dommageables de l'installation de l'hydrophone sur la digue.

Elle précise notamment :

\* que l'installation ne saurait avoir de conséquences financières pour les travaux ultérieurs sur la digue que ce soit pour son entretien ou son renforcement (dans ce cas, elles seraient prises en charge par EDF)

\* que l'Etat ou le S.I.S.A.R.C ne sauraient être tenus responsables des dommages aux installations en cas de désordres sur la digue

*Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention, dont le projet est joint en annexe.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 20 décembre 2017*

## **3. Déclaration de projet – Aménagement du torrent de la Combaz sur le territoire des communes de Notre Dame des Millières, Sainte Hélène sur Isère, Frontenex et Tournon**

**Rapporteur : M. le Président**

Le projet d'aménagement du torrent de la Combaz sur les Communes de Notre Dame des Millières, Saint Hélène sur Isère, Frontenex et Tournon (restauration et protection contre les inondations) a fait l'objet de délibérations du Conseil Syndical du SISARC les 25 juin 2015, 21 octobre 2015, 13 juin 2016, 2 février 2017 et 11 mai 2017.

Le projet vise au déperchement du torrent de la Combaz pour assurer la protection des habitations riveraines contre les risques d'inondation et restaurer les milieux aquatiques correspondants.

En tant que maître d'ouvrage; le SISARC a déposé des dossiers en vue de la déclaration d'utilité publique de l'opération, de sa déclaration d'intérêt général, et en vue de l'obtention des autorisations administratives au titre du Code de l'Environnement.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

Ces dossiers, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis tacite réputé sans observation de l'autorité environnementale du 23 avril 2017, ont fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 20 septembre 2017 au 26 octobre 2017.

Le rapport du commissaire enquêteur qui a été remis émet un avis favorable sur la Déclaration d'Utilité Publique, l'autorisation au titre du Code de l'Environnement et l'enquête parcellaire afférente à ce projet.

Il recommande une forte vigilance quant à la destination des matériaux et rappelle la nécessité de faire évoluer le PPRI après travaux.

Pour ce qui concerne les matériaux excédentaires, le SISARC réaffirme sa volonté :

- de chercher à valoriser dans toute la mesure du possible ces matériaux, et ceci en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques,
- d'avoir une approche responsable dans la gestion de ces déblais en s'assurant de les diriger vers les filières règlementaires adaptées,
- tout en veillant à privilégier, dans toute la mesure du possible, des filières qui ne remettent pas en cause la faisabilité économique, ce qui va de pair avec la réduction des distances de transport.

Par ailleurs, le SISARC sollicitera auprès des services compétents de l'Etat, la révision du PPRI après achèvement des travaux d'aménagement du torrent.

Le dossier sera soumis à l'avis du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques), dernière étape avant la signature des arrêtés préfectoraux.

Afin de poursuivre la procédure et obtenir l'arrêté portant Déclaration d'Utilité Publique du projet, conformément aux dispositions des articles L11-1-1 du Code de l'Expropriation et L126-1 du Code de l'Environnement, le Conseil Syndical est appelé à se prononcer sur **l'adoption d'une déclaration de projet** sur le projet d'aménagement de la Combaz sur les Communes de Notre Dame des Millières, Saint Hélène sur Isère, Frontenex et Tournon (restauration et protection contre les inondations).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu les délibérations du 13 juin 2016 et du 11 mai 2017 portant engagement de la procédure de DUP pour le projet d'aménagement du torrent de la Combaz

Vu l'avis tacite réputé sans observation de l'autorité environnementale du 23 avril 2017,

Vu le rapport et les conclusions de Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Considérant que la situation « perchée » du torrent de la Combaz présente un risque d'inondation pour les enjeux humains situés à proximité,

Considérant que le projet fera disparaître un linéaire de 2400 m de digues, faisant disparaître une partie des aléas grevant les parcelles alentours,

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)



Considérant que le ruisseau de la Combaz est extrêmement banalisé et considéré comme en mauvais état écologique,

Considérant que le présent projet s'inscrit dans un objectif de restauration des milieux aquatiques, de gestion globale et équilibrée de la ressource en eau,

Confirmant, au vu l'enquête publique, l'intérêt général de l'opération d'aménagement du torrent de la Combaz sur le territoire des communes de Notre Dame des Millièrès, Sainte Hélène sur Isère, Frontenex et Tournon,

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- ***prend acte des résultats de l'enquête publique relative à cette opération et de l'avis de Monsieur le Commissaire Enquêteur ;***
- ***s'engage à gérer les matériaux excédentaires conformément au cadre réglementaire en vigueur ;***
- ***confirme le contenu du projet tel qu'il a été soumis à l'enquête publique et l'intérêt général de l'opération ;***
- ***prononce la déclaration de projet au titre des articles L126-1 du Code de l'Environnement et L.11-1-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 22 janvier 2018*

#### **4. Finances - Débat d'orientations budgétaires 2018**

**Rapporteur : M. le Président**

L'article L.2312-1 du CGCT prévoit que, dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, le Président présente à l'organe délibérant, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le ROB est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

M. le Président présente le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2018 joint en annexe.

Il explique que ce débat d'orientations budgétaires prépare la phase SISARC1 d'évolution du Syndicat.

Il est établi dans la continuité des précédents budgets et selon les mêmes orientations que les années antérieures :

- poursuite du plan d'entretien comme évoqué en début de séance
- poursuite du PAPI2

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

- maintien des contributions des collectivités membres qui seront désormais assumées par les Communautés en lieu et place des Communes membres pour les territoires de Cœur de Savoie et Porte de Maurienne.

Bien entendu, lorsque le SISARC va évoluer quant à ses compétences et son périmètre d'intervention, les questions budgétaires seront nécessairement reconsidérées.

Le rapport ne soulève aucune objection et aucune remarque.

**Plus aucune question n'étant posée, M. le Président clôt le débat des orientations budgétaires 2018.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 20 décembre 2018*

## **5. Autorisation pour l'exécution anticipée des dépenses d'investissement 2018**

**Rapporteur : M. le Président**

Le vote du Budget 2018 interviendra au prochain Conseil Syndical.

Afin de pouvoir procéder au paiement des premières factures d'investissement, en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018.

Cette autorisation s'inscrit dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2018 lors de son adoption.

	<b>Montant des crédits d'investissement inscrits au budget 2017</b>	<b>Réalisé 2017</b>	<b>Montant des dépenses autorisées au budget 2018</b>
<b>Ligne 20</b>	134 204	13 788	33 500
<b>Ligne 21</b>	10 971	5 146	2 700
<b>Ligne 23</b>	4 242 083	339 728	1 060 500

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018 comme indiqué ci-dessus.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 20 décembre 2018*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

## **6. Date et lieu de la prochaine réunion** **Rapporteur : M. le Président**

Il est proposé que le prochain conseil syndical se déroule

- Le mercredi 24 janvier à Aiton

En cas d'indisponibilité de la salle d'Aiton, le conseil syndical se tiendra à Tournon

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 20 décembre 2018*

### **Questions diverses et orales**

**L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 20h00.**

A Albertville, le 20 décembre 2017  
Philippe VALLET  
Président du SISARC



*Affiché du 20 décembre 2017 au 20 janvier 2018 au siège du SISARC et transmis pour affichage dans les Communes membres le 22 janvier 2018*

S.I.S.A.R.C  
L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)